

**Arrêté de composition**  
**Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

**Le Président d'Aix-Marseille Université,**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Dès l'année universitaire 2023-2024, la commission mixte d'examen des voeux *Parcoursup* de de la Faculté de Pharmacie et du **CFA ACOPROPHAR** pour la **formation DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie** est composée comme suit :

Président :

- **HONORE Stéphane, fonction PU-PH responsable du Diplôme de DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie**

Membres :

- RATHELOT Pascal, PU-PH, vice-doyen pédagogie
- CORREARD Florian, MCU-PH, enseignant universitaire DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie
- MARODON Claude, Trésorier de l'Association ACOPROPHAR
- COOLEN Passooramen, Président de l'Association ACOPROPHAR

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université